



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

Règlement 748-212 modifiant le règlement 748 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics. Les articles du règlement susceptibles d'approbations référendaires sont les suivants :

3 L'article 10.17.6 est ajouté :

Dispositions applicables à la zone 2-C-07 :

Nonobstant les dispositions de l'article 10.8, un emplacement occupé par un usage principal public peut également être occupé par un usage principal commercial conforme à la grille des usages et normes de la zone 2-C-07.

L'usage commercial est seulement autorisé dans les cours et marges latérales et les cours et marges arrières.

Les autres dispositions applicables aux usages commerciaux du chapitre 8 s'appliquent.

4 L'annexe B du règlement de zonage 748 intitulé: « Règlement de zonage » est modifiée par l'inscription de l'article 10.17.6 à la grille des usages et normes « dominante publique » de la zone 2-C-07, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au règlement en s'adressant à la Ville de Berthierville l'adresse courriel : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>. Les commentaires doivent être transmis à la Ville dans les 15 jours qui suivent la publication du présent avis.

Donné à Berthierville, ce 10 mars 2021

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière